RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Accord-cadre 26AC15 AGENCE DE VOYAGE

Réponses aux questions posées par les opérateurs économiques dans le cadre de la consultation

Numéro de la question	Question	Réponse du Shom
Réponses mises en ligne le 19/11/2026		
1	L'article II du règlement de la consultation mentionne un BPU contenant le DQE, à compléter. Ce document ne figure pas parmi les pièces que nous avons téléchargées. Pourriez-vous nous confirmer qu'il fait bien partie du DCE et, le cas échéant, le mettre à disposition sur la plateforme ? Pourriez-vous également préciser les quantités retenues dans le DQE pour chacune des lignes servant au calcul de la note financière ?	Le BPU et le DQE sont un seul et même document qu'il faut compléter, il est bien présent dans le DCE zip. L'ensemble des lignes du BPU sont prises en compte dans le calcul de la note financière, sauf les cases noires.
2	L'article 11.1 de la procédure PG2025-012 indique que les prix limites des hébergements réservés par l'agence font l'objet d'une décision de l'ordonnateur, pour plusieurs zones : Paris et communes limitrophes, Monaco, Île-de-France et villes de plus de 200 000 habitants, autres villes, outre-mer, pays étrangers. Pourriez-vous nous communiquer les montants actuellement en vigueur pour chacune de ces zones, en précisant s'ils s'entendent petit-déjeuner compris, hors frais d'agence et hors taxe de séjour ?	Concernant les réservations d'hôtels sur Paris et ses communes limitrophes le montant maximun est de 210 euros, pour Monaco il est également de 210 euros. Pour l'Île-de-France et les villes de plus de 200 000 habitants, le montant maximun est de 180 euros et de 130 euros pour les autres villes. En outre-mer il est de 170 euros. Pour les pays étrangers il n'y a pas de décision spécifique. Ces prix s'entendent petit-déjeuner et taxe de séjour compris.
3	L'annexe 1 du CCTP indique, par type de prestation, un pourcentage de transactions réalisées en ligne. Afin de dimensionner la reprise de ces usages au 15/03/2027, pourriez-vous préciser : •l'outil de réservation en ligne actuellement utilisé par le service en charge des réservations ; •les fonctionnalités effectivement utilisées aujourd'hui (réservation aérienne, ferroviaire, hôtelière, location de véhicules, édition de statistiques) ; •si les transactions comptées « on line » ont toutes été réalisées par les 5 personnels du service instructeur, ou également par des missionnaires.	L'outil de réservation actuellement utilisé sera remplacé à /c du nouveau contrat. Ce choix appartient au titulaire du marché et relève du secret des affaires. Les fonctionnalités utilisées aujourd'hui concernent les réservation aérienne, ferroviaire, hôtelière, location de véhicules. Les transactions comptées « on line » ont toutes été réalisées par les 5 personnels du service instructeur et non par des missionnaires.
4	L'article 4.1 du CCTP prévoit l'émission de billets au tarif « militaire » SNCF. Pourriez-vous indiquer, à titre estimatif : •le nombre de missionnaires titulaires d'une carte de réduction militaire ; •la part des 215 transactions ferroviaires annuelles émises à ce tarif ; •si certains trajets ferroviaires à ce tarif concernent des liaisons hors de France métropolitaine.	Concernant les indications demandées : - le nombre de missionnaires titulaires d'une carte de réduction militaire est de 150 - la part des 215 transactions ferroviaires annuelles émises à ce tarif est de 10 % - si certains trajets ferroviaires à ce tarif concernent des liaisons hors de France métropolitaine : la réponse est non

5	L'article 7.2.2 du CCAP prévoit la fourniture par le Shom d'un « fichier voyageurs », dans un format indiqué par le titulaire. Afin de préparer cette intégration, pourriez-vous préciser : •le nombre approximatif de profils à intégrer au démarrage ; •le format sous lequel ces données sont aujourd'hui disponibles (Excel, CSV, export d'un autre logiciel) ; •les données disponibles en plus de celles listées à l'article 7.2.2 (cartes de fidélité, numéro BlueBiz, carte militaire, passeport, préférences de voyage, imputations budgétaires par agent)	Concernant les précisions attendues : - le nombre approximatif de profils à intégrer au démarrage est de 300 - le format sous lequel ces données sont aujourd'hui disponibles : Excel - les données disponibles en plus de celles listées à l'article 7.2.2 sont les suivantes : cartes de fidélité, numéro BlueBiz, carte militaire, passeport, préférences de voyage Les imputations budgétaires sont quant à elles communiquées lors de la commande.
6	Souhaitez vous tester la plateforme de réservation ? si oui, merci de nous communiquer les adresses emails qui testeront la plateforme.	Non demandé au DCE et variante non autorisée
7	Certaines prestations au BPU et notamment : Poste 4 Prestations Annexes, ne peuvent être commandées qu'en Offline, or les cellules sont noircies? Comment doit-on procéder?	Veuillez trouver le BPU modifié en ce sens en pièce jointe.
Réponses mises en ligne le 23/11/2026		
8	Les cartes d'abonnement Air et Fer sont inscrites pour des frais "on line". Or, ces prestations relèvent du off line. Merci de nous indiquer la consigne appropriée pour la complétude de ces items.	Veuillez trouver le BPU modifié en ce sens en pièce jointe.